

Vers une démarche commune en patrimoine

Groupe de réflexion sur le patrimoine au Québec
Rapport final

Le 6 novembre 1998

Préambule

En 1991, en parallèle des travaux de la Commission parlementaire sur la Culture, naissait une démarche pour réunir le milieu du patrimoine, toutes formes de patrimoine confondues. C'était la naissance du Forum québécois du patrimoine dont l'objet, comme le nom l'indique, était de fournir la plate-forme pour que ces gens de tant de milieux différents se retrouvent et que se reconnaisse consciemment, le milieu du patrimoine au Québec, et non pas de se substituer aux organismes et aux associations existantes.

Le présent texte se veut en continuité avec le Forum puisque ses auteurs, un groupe d'individus associés à plusieurs des dynamiques du patrimoine - paysager, urbain, bâti, d'expression, muséal, histoire - en sont issus. En 1995, suite aux Assises québécoises tenues à Montréal et en prévision d'éventuels États généraux prévus à Québec, ce groupe de réflexion s'est formé pour examiner les avenues possibles pour donner suite à la démarche. Ce groupe a réuni Gérard Beaudet, Dinu Bumbaru, Paul Cardin, Denise Caron, Denis Hardy, Guy Landry, Hélène Léveillé, Pierre Mayrand et Christian Morissonneau bénéficiant, pour certains de ses travaux, de l'aide d'Odette Lacasse.

Sans sentir le poids d'un échéancier et en prenant le temps d'apprendre à travailler ensemble avec les différentes perspectives, le groupe a mené une réflexion sur le principe d'une conspiration sympathique, établissant des contacts avec plusieurs organismes et individus mais sans chercher à porter un regard exhaustif. Le présent texte, mis en forme sous la direction de Dinu Bumbaru, vous communique donc le fruit d'une réflexion mûrie avec la modestie qui s'impose face à la tâche et aux expériences de bien d'autres.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Un filet de sécurité fiable?

LE PATRIMOINE DANS UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION RAPIDE

1. L'évolution des valeurs individuelles et collectives
2. Un rôle accru des citoyens
3. La décentralisation: engagement renouvelé ou désengagement de l'État?
4. Et le patrimoine dans tout ça?

LE MONDE DU PATRIMOINE EN RÉFLEXION

1. Constats sur le patrimoine culturel
2. Constats sur l'État
3. Constat sur le milieu des acteurs en patrimoine

VERS DES SOLUTIONS

1. Clarifier ce dont on parle: un message commun à une diversité de pratiques
2. Se donner des modes d'action qui tiennent compte de la réalité
 - 2.1 Se concerter pour renforcer nos convergences
Deux exemples: l'éducation et les fondations
 - 2.2 Établir des mécanismes de liaison au sein du milieu du patrimoine
Des moyens de communication
3. Se donner un plan d'actions spécifiques
 - 3.1 Produire un bilan annuel de l'action en patrimoine
 - 3.2 Publier un audit de l'état du patrimoine
 - 3.3 Assurer une présence et une participation des acteurs en patrimoine
 - 3.4 Se redonner des projets nationaux en patrimoine
4. Doter le Québec d'une nécessaire politique du patrimoine
 - 4.1 Les bases d'un partenariat entre l'État et les acteurs du milieu
 - 4.2 Des outils à façonner
 - 4.3 Vers l'institution d'un Protecteur du patrimoine
5. Développer une conscience du patrimoine par l'éducation

UN ENGAGEMENT VERS LE DEVENIR DU PATRIMOINE

INTRODUCTION

Au confluent de la culture et de la connaissance, le patrimoine culturel est une richesse collective et, à bien des égards, une richesse non-renouvelable. La conservation et l'enrichissement sont les deux voies qui s'offrent à nous pour éviter son appauvrissement ou sa dilapidation. Conserver le patrimoine, ça n'est pas restaurer à grands frais ni préserver ses reliques. Avant tout, c'est le connaître pour éviter de le perdre sous l'effet du temps ou de gestes malheureux, volontaires ou accidentels, de le détruire ou de l'abandonner, de l'oublier ou de le banaliser. C'est soigner et prévenir. C'est entretenir. C'est aussi cultiver, remémorer, utiliser, en jouir...

Au-delà des inventaires de monuments ou d'arrondissements historiques, des archives écrites ou orales, des oeuvres d'art ou des objets que nous présentent les musées, des sites archéologiques ou des bibliothèques, ou même des beaux paysages ou des traditions qui nous animent, le patrimoine, c'est aussi toute une mémoire, qu'elle soit collective, familiale ou privée, et, surtout, un lieu de vie, d'être et de faire qui nous distinguent et nous servent. Que l'on pense aux cultures originales qui se sont développées et enracinées au Québec depuis des siècles ou depuis quelques années... Notre patrimoine nous donne confiance dans l'avenir et nous permet d'y voir la richesse accumulée de toutes les générations et de toutes les cultures.

Ces ressources culturelles constituent notre richesse collective la plus importante avec celle que nous apporte le sol et ses ressources naturelles. Or, dans la réalité, ces ressources sont livrées à la banalisation, à l'amnésie, à l'appauvrissement. On abandonne au gaspillage et à l'incurie, ce capital culturel qui est notre patrimoine au profit d'une impression éphémère d'enrichissement par le biais de la consommation de modes ou de produits culturels excitants mais passagers. Les collectivités locales, les universités et les centres de conservation ne suffisent plus à la tâche face au manque de ressources et de volonté réelle de la part des décideurs. À l'opposé de cette évaporation rapide, le patrimoine repose sur la durée et l'accumulation mais, voilà la plus grande menace, la mémoire ne dure plus. Pour la langue, les traditions autant que les édifices, les collections, les archives ou les paysages, conserver c'est connaître et reconnaître. Conserver, c'est transmettre et enrichir. Conserver, c'est entretenir et faire bon usage. Sur ce point, au Québec, chose certaine, le patrimoine chemine sur des voies bien accidentées, voire même s'en va chez le diable!

Ici, les ingénieurs et entreprises de voirie banalisent des routes tracées au fil des siècles, dévastant le paysage et des sites archéologiques en appliquant aveuglément les normes de l'absolue sécurité ou d'un modèle de développement dont personne ne peut examiner le bien-fondé; c'est le chemin des Patriotes à Saint-Hilaire, la reconstruction au Saguenay ou l'altération de la Côte des Éboulements par le ministère des Transports. Là, on démolit à qui mieux mieux, des monuments protégés par la loi sur les biens culturels sans que le ministère de la Culture ne s'en inquiète; c'est la maison Jamme-Yuille à Kirkland, le couvent de Montmagny ou celui de Saint-Isidore, à Montréal. Ailleurs, les toponymes anciens sont éliminés; c'est, à Repentigny, le chemin de la Petite L'Assomption rebaptisé boulevard L'Assomption. Ailleurs, des traditions et des savoirs se perdent faute d'enseignement; c'est l'atelier de lutherie à Québec. Ailleurs encore, des archives de famille, de paroisses ou d'ateliers sont détruites, vendus aux enchères ou jetées aux ordures faute d'espace, de conscience, de politique d'accueil et de recherche; c'est ce qui se passe un peu partout. Ailleurs, on détruit des églises, des villages ou on déménage des cimetières pour construire des stationnements ou des bungalows; c'est l'église catholique de Clarenceville qui laisse place à une cour d'asphalte.

Outre ces gestes et événements dont la somme n'est rarement compilée non plus que l'état des biens déjà protégés, il y a des tendances plus lourdes et, surtout, des comportements dont il faut prendre acte. Où s'occupe-t-on d'entretien? Où met-on les connaissances à jour et les transmet-on? Où s'engage-t-on envers les générations futures? À vrai dire, à bien peu d'endroits. En somme, en 1998, entre les discours et la réalité, il y a une tranchée dont la largeur n'a pas été mesurée dans son ensemble. On ne sait pas ce qu'on a ni comment on s'en occupe.

Un filet de sécurité fiable?

Pourtant au Québec, il y a un État responsable d'assurer que les biens et intérêts collectifs ne fondent pas comme neige au soleil au gré des vents. Les compétences en matière de patrimoine sont, hormis quelques exceptions, du ressort du Gouvernement du Québec qui, depuis quelques années les partage avec les municipalités. L'Assemblée nationale a adopté des lois qui comptent parmi les plus anciennes et complètes d'Amérique du Nord. Dans son domaine, le Gouvernement fédéral a lui aussi, adopté quelques lois. Les ministères et acteurs gouvernementaux, fédéraux, provinciaux ou municipaux, forment donc, selon les lois, un réseau assez ample qui couvrirait une partie importante des besoins de protection du patrimoine et aussi de son enrichissement réel.

Pourtant au Québec, il y a des expertises qu'incarnent de nombreux professionnels, chercheurs, archéologues, historiens, architectes, ethnologues, muséologues, ingénieurs, artisans, etc. et des connaissances rassemblées dans les nombreux rapports, écrits, bibliothèques, archives, inventaires, thèses, mais qu'incarnent aussi de nombreux porteurs de traditions et de savoir-faire. Que l'on pense aux facultés universitaires qui forment des chercheurs et des professionnels dans toutes sortes de domaines reliés à la conservation et l'enrichissement du patrimoine sous toutes ses formes. Que l'on pense à la réinsertion de l'histoire dans le curriculum. Que l'on pense aux porteurs de réflexion et d'expériences multiples, ici et ailleurs, qui se retrouvent parmi nous. Le Québec a réalisé un macroinventaire qui fut, il y a 10 ans, à l'avant-garde au niveau international. Que l'on pense à la diversité des connaissances que l'on retrouve sur ce territoire où cohabitent des sociétés et des cultures fort différentes par leurs traditions et leur histoire. Dans sa population ou dans les réseaux nord-américains ou internationaux auquel il participe, le Québec dispose donc de ressources humaines et de connaissances remarquables sur le patrimoine et sa conservation.

Pourtant, au Québec, depuis les amateurs de généalogie ou les sociétés d'histoire jusqu'aux comités d'école ou de quartiers, il y a des dizaines de milliers de citoyens pleins d'idées qui assument, par un réseau volontaire, une action et un degré d'initiative importants. Ce rôle d'initiative et de créativité, toujours présent dans la population et la société civile se poursuit depuis le XIXe siècle au moins. Il y a même une fondation sur le patrimoine religieux et d'autres expériences des plus remarquables auxquelles l'État contribue occasionnellement. Il y a eu de bons coups tels que des inventaires, des publications, des expériences communautaires d'animation et de participation du public aux travaux, de responsabilisation, des projets et réalisations, même des états généraux de divers types. Encore là, on voit une foule d'actions dont la somme est rarement appréciée dans son ensemble par le milieu et par les institutions.

Ensemble, les lois et les autorités qui les appliquent, les expertises et la société civile forment, consciemment ou non, le filet de sécurité du patrimoine. Peut-on aujourd'hui se convaincre que ce filet est fiable, efficace et à la hauteur des attentes du monde actuel ou des engagements? En connaît-on la nature, les forces, les faiblesses et les menaces?

LE PATRIMOINE DANS UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION RAPIDE

La façon dont on traite le patrimoine n'est pas étrangère à la condition de la société en général. Et de société, nous en avons une qui vit des mutations importantes et surtout, rapides. Pour décrire ces changements, il est souvent tentant de verser dans l'emploi de certains clichés. On parle de globalisation, de technologies nouvelles, de l'ère de la communication et du virtuel, de la décentralisation, de délestage.

Mais, au-delà de ces clichés dont il faudrait au moins décrire en substance, l'effet sur le patrimoine ici, il y a certaines tendances lourdes qu'on ne peut négliger. Elles ont trait à la relation entre les individus qui forment notre société et les valeurs qui l'animent, que ce soient des valeurs collectives ou des valeurs individuelles. Le patrimoine est un capital accumulé de mémoire et de valeurs. Ces valeurs sont souvent collectives mais elles sont le plus souvent portées par des gestes ou par des biens individuels ou privés.

1. L'évolution des valeurs individuelles et collectives

Que ce soit l'émergence d'une culture mondiale du patrimoine par le biais des biens inscrits sur la Liste de l'UNESCO, que les archives et les tenants du patrimoine immatériel cherchent à enrichir. Que ce soit la place qu'on réserve à la mémoire dans notre quête d'un avenir meilleur. Que ce soit l'émergence de nouveaux modèles comme le Développement durable ou l'Économie sociale. De nombreux facteurs font évoluer ou conditionnent nos valeurs.

Télévision et médiatisation, consommation et globalisation des marchés compétitifs, réingénierie des économies et appareils gouvernementaux, surinformation et déclin de la connaissance sont des tendances lourdes qui touchent le monde entier. Par sa position à la croisée des cultures, la société québécoise en particulier est soumise à des influences très fortes et diverses. Ces facteurs affectent et menacent même certaines formes de patrimoine. Ici comme ailleurs, les traditions culturelles sont exposées à de fortes concurrences dès lors qu'on les voit, non plus comme des façons d'être, mais comme des produits sur un marché de plus en plus mondial d'industries culturelles.

En outre, il faut compter ce qu'amènent, pour le patrimoine, les changements sociaux que sont les mouvements de population, l'immigration et les relations entre générations. Les valeurs qui font qu'on reconnaisse, individuellement ou collectivement tel ou tel objet, lieu ou tradition comme étant patrimonial, sont issues des individus qui forment la société. Il y a donc une perception du patrimoine qui évolue avec la société et les individus qui la composent. Les tenants des nouveaux apports culturels ont une perception du patrimoine d'ici qui n'est pas la même que celles de gens qui ont longtemps côtoyé la culture d'où vient ce patrimoine.

De plus, les générations qui se succèdent n'ont pas la même relation avec le patrimoine. Alors que la génération précédente a rejeté, par la Révolution tranquille, les fondements d'une société reposant sur un ordre clair, dominé par de grandes institutions traditionnelles, celle d'aujourd'hui redécouvre, sans l'amertume de leurs parents, une relation avec ce qu'on appelle aujourd'hui «patrimoine», souvent plus ouverte car moins polarisée. C'est le cas des jeunes qui rénovent d'anciennes maisons en ville alors que leurs parents les avaient fuies pour la banlieue, symbole de réussite et du confort qu'il n'avaient pas eu dans leur propre enfance.

Quelles sont les valeurs collectives d'aujourd'hui et quelles sont les valeurs individuelles qui les

complètent? Ou est-ce l'inverse? Comment voir la disparition d'une préoccupation collective et de projets communs au profit d'un individualisme et d'un corporatisme que seules les catastrophes ou tragédies les plus éprouvantes arrivent à peine à faire reculer? Comment se place le patrimoine dans ce paysage? Les réponses varient. Elles pourraient être fort simples ou très compliquées, érudites ou abstraites. Mais, on ne peut se pencher sur le sort du patrimoine sans se les poser.

2. Un rôle accru des citoyens

«Les pays où les gens ne participent pas à la chose publique sont des pays en déclin.»

Une des dimensions les plus remarquables de l'évolution récente de notre société est le développement de nouvelles formes de leadership. En effet, outre les institutions officiellement détentrices du pouvoir de décider, les gouvernements et autorités élues notamment, il faut voir l'émergence d'une population plus apte à participer aux décisions, en continu plutôt qu'au seul moment des élections. À cela s'ajoute un nombre croissant d'associations et de formules de concertation représentant des intérêts divers et assurant une présence parallèle aux décideurs plus conventionnels que sont les élus, les bureaucraties ou les institutions publiques. C'est le développement de la «société civile» mais aussi de nouveaux lieux ou formules de solidarité.

La participation accrue des citoyens est en partie l'expression des résultats d'une éducation et d'une information plus grandes. Elle est aussi le fruit de l'intérêt croissant des citoyens pour les facteurs qui les touchent personnellement dans leur qualité de vie, comme l'environnement et les services publics.

Cet intérêt trouve en partie réponse dans l'existence de mécanismes statutaires permettant aux citoyens de prendre la parole ou d'établir eux-mêmes leur relation avec les autorités. Au fil des ans, on a ainsi créé un plus grand nombre de lieux de participation de la population aux décisions. Ce sont le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), les périodes de questions aux conseils municipaux, les mécanismes de référendums municipaux sur des questions d'aménagement ou de finances publiques, les séances des commissions scolaires. Ce sont aussi les débats publics de plus en plus nombreux qui prennent place avec un caractère plus ou moins formel. Ces mécanismes, malgré leurs lacunes, ont tout de même créé un climat et une certaine tradition de participation.

Cependant, s'il est vrai qu'il y a une plus grande participation et même des formes de «concertation» parmi les acteurs, celles-ci ne sont souvent que réactives. C'est souvent l'intérêt ou le confort particulier et le régime du payeur de taxe qui priment. Combien de fois emploie-t-on ces mécanismes pour réagir et combattre plutôt que pour prévenir des situations? On s'en sert bien plus pour résoudre des problèmes particuliers que pour se donner une vision un peu plus tournée vers l'avenir. Mais cela, rien ne dit que ce soit immuable. La participation est un processus d'apprentissage qui permet d'aller au-delà des enjeux particuliers.

3. La décentralisation: engagement renouvelé ou désengagement de l'État?

Par ses lois et ses mécanismes, l'État établit et met en oeuvre un pacte social dans lequel les valeurs collectives figurent. Nous vivons une transformation en profondeur de l'État et de l'administration publique à tous les niveaux. Motivée par des arguments de nature financière ou administrative, ou encore par les changements globaux qui touchent l'ensemble des pays et des économies occidentales, cette transformation prend cependant un caractère quasi-doctrinaire qui affecte directement ce pacte.

La décentralisation est une expression de cette mutation. On l'explique en disant qu'elle découle d'un sentiment et d'une revendication de la part des milieux locaux ou régionaux, revendication légitime auquel les acteurs du patrimoine culturel, reflet des distinctions, se sont souvent associés. Elle coïncide d'ailleurs avec l'émergence de nouveaux lieux de solidarités, souvent au niveau régional ou local. Cela dit, la décentralisation est-elle vraiment un progrès ou un prétexte? Le plus souvent, elle se lit comme une dilution des obligations de l'État dans des jeux de structures qui ne permettent pas vraiment de dégager une véritable vision et une cohérence nationale et locale. Elle pose aussi la question de l'imputabilité face à l'application de lois comme la loi sur les biens culturels, et de politiques dites nationales comme celle, toujours promise, sur le patrimoine culturel. Ainsi, on crée des régions administratives où l'on renvoie les services et les fonctionnaires puis l'on dissout les instances nationales, puis l'on assoiffe les ressources au niveau régional. La décentralisation répond à des aspirations réelles. Cependant, dans sa mise en oeuvre, marquée par un transfert confus de responsabilités plutôt qu'une rénovation véritable de l'appareil de l'État, se prête-t-elle vraiment à l'enrichissement ou à l'appauvrissement du patrimoine culturel?

De même, qu'est-ce qui motive le désengagement de l'État dans des domaines comme le patrimoine? Somme toute, l'État ne s'est jamais véritablement engagé dans ce domaine autrement que par des lois dont l'efficacité n'a que rarement été évaluée. En patrimoine, pourquoi ne classe-t-on plus? Pourquoi le Gouvernement du Québec n'applique-t-il plus une loi - celle sur les biens culturels - qui est toujours en vigueur? Est-ce vraiment un problème de ressources, un choix politique ou le résultat de l'épuisement et de la dispersion des responsables de l'application des lois face aux priorités autres des décideurs?

4. Et le patrimoine dans tout ça?

Dans tout cela, le patrimoine vit une érosion constante sous toutes ses formes. Le patrimoine ne disparaît plus comme avant: de nouvelles formes d'érosion émergent. Il ne s'agit plus seulement d'empêcher la démolition de tel ou tel édifice, ou d'acquérir telle ou telle oeuvre pour éviter son exportation, ou d'enregistrer l'histoire orale de tel artisan pour ne pas la perdre. Il faut aussi penser à la transformation du sens des ressources patrimoniales. Un village ou un bâtiment protégés peuvent être dénaturés ou banalisés, tout comme un oeuvre peut être perdue par un musée ou une histoire, altérée ou oubliée. Se pose ainsi la question du sens de responsabilité à l'égard de l'héritage reçu, et celle de la qualité de sa conservation et de sa transmission, dans le respect de son authenticité.

Par ailleurs, comme on nous l'a rappelé, il faut prendre acte du poids de la perception des actions en patrimoine telles qu'elles ont été menées jusqu'à présente. Force est de constater que la façon dont le patrimoine a été traité - d'abord comme une question de restauration ou d'équipement, avant d'en être une de sens et de valeurs - a laissé un legs pesant et une impression malheureuse et durable que conserver, c'est coûteux. Avant d'être quelque chose de valeur en termes d'identité et de qualité de vie, le patrimoine est perçu comme un luxe qu'il faut

pouvoir se payer. On a beau dire que ça n'est pas vrai, la perception reste.

À la différence de l'environnement qui a eu certains succès, le patrimoine est absent des grandes visions et des modèles de développement alors qu'on oppose Progrès et Conservation. Il en est absent non seulement comme objet capable de supporter le développement économique sous forme d'attrait (musées, paysages, patrimoine urbain et villageois, festivals traditionnels) mais aussi comme modèle de développement et d'enrichissement culturel. Le lien entre le patrimoine et les politiques culturelles et celles de développement économiques reste à faire de même que celui entre l'économie et la culture. Le lien entre le patrimoine et la culture en général, lui non plus, n'est plus fait alors qu'il l'a été; par exemple, dans la politique de développement culturel de 1978 où il occupait un chapitre important dans une vision ouverte et décloisonnée de la culture.

LE MONDE DU PATRIMOINE EN RÉFLEXION

Rappelons-nous, en 1991, il y a eu la consultation de la Commission parlementaire sur la politique culturelle du Gouvernement du Québec, à partir du Rapport Arpin. S'il y a eu des représentations de plusieurs organismes et associations en patrimoine, force est de constater que la représentation n'y a été ni importante en quantité, ni concertée de manière à avoir un impact majeur. De fait, la présence du patrimoine reste assez accessoire dans le document de politique et l'on attend encore une politique particulière sur le patrimoine que promettent régulièrement les ministres qui se succèdent.

Les Assises du patrimoine québécois visaient à l'origine à susciter cette concertation et cette mobilisation du milieu du patrimoine pour amener sa participation influente aux consultations. Elle n'ont pas réussi à ce chapitre (elles ne purent être organisées qu'après les consultations sur le Rapport Arpin) mais de 1991 à 1994, entre Trois-Rivières, Sherbrooke et Montréal, elles ont été le seul rendez-vous québécois du patrimoine, de toutes les formes de patrimoine confondues et de tous les types d'acteurs, depuis les citoyens amateurs et membres d'associations, aux professionnels, aux chercheurs et universitaires, aux fonctionnaires, des jeunes recrues comme de ceux et celles qui ont bâti le mouvement depuis des années.

La démarche des Assises a été interrompue devant les résistances et les doutes qu'a pu susciter une action d'une telle ampleur tournée vers une réflexion et un positionnement de toute la cause du patrimoine culturel. Mais, le besoin reste. À preuve, les nombreux exercices régionaux, thématiques, disciplinaires qui ont réuni des champs du patrimoine: États généraux du patrimoine vivant (1992); États généraux du paysage québécois (1995); assemblées de la Société des musées québécois, de l'Association des archéologues du Québec; Colloque sur le patrimoine funéraire (1997), etc. De toutes ces réflexions qui animèrent et continuent de rassembler le milieu du patrimoine, se dégagent des constats et bien des questions. Voici quelques-uns des constats:

1. **Constats sur le patrimoine culturel**

Le patrimoine culturel suscite un intérêt et un sentiment d'appropriation croissants dans la population. Quoique de nature fort différente, le patrimoine culturel est une valeur analogue à l'environnement, la culture, l'Économie sociale, etc. Ici et là, on le voit aussi comme une ressource pour le développement et la solidarité, un facteur d'identité capable d'aller au-delà des divergences inévitables dans toute communauté. Comme on le voit dans les activités populaires telles que Villes et Villages fleuris ou l'Opération Patrimoine Populaire à Montréal, diverses fêtes et festivals ou encore des réalisations comme l'ouverture récente d'une salle consacrée au patrimoine amérindien au Musée de la Civilisation ou du Musée des arts et traditions populaires à Trois-Rivières, le patrimoine culturel autant que l'histoire dont il reste un témoignage irremplaçable, suscite la fierté des individus et des communautés. Voilà un actif sur lequel il faut compter.

Par contre, le milieu du patrimoine culturel doit prendre acte des tares qui le freinent. Souvent, ce sont des perceptions dont il est l'objet. Les interventions sont souvent perçues comme des gestes superflus et coûteux. C'est l'image de la restauration, geste magnifique qu'on s'oblige presque à poser à grands frais et qu'en conséquence, on pose rarement au détriment d'une intervention continue comme l'entretien, plus discrète mais ô combien essentielle pour toute forme de patrimoine. L'autre perception est celle d'une contrainte et de complications pour les

propriétaires, résultat de l'application étroite de lois qui, faute d'une action positive d'inventaire et de valorisation par le classement, inaction souvent justifiée par la fausse impression qu'il fallait «acheter» par des subventions, la protection et la valorisation du patrimoine par l'attribution de statuts, n'ont souvent servi qu'à prévenir à la dernière minute, des gestes par des propriétaires. Dans l'opinion de plusieurs, la contrainte l'emporte sur la fierté.

Enfin, il faut prendre acte de l'enrichissement qu'a vécu la notion même de patrimoine, passant de définitions fondées sur l'exceptionnel et le monumental à un sens plus large et inclusif de toutes sortes de biens et pratiques qui donnent un sens aux endroits où nous vivons, passons, travaillons, apprenons. Il fait l'objet d'un nombre croissant de programmes et outils de formation et d'information. Dans l'ambigüe relation, voire le divorce, qui prévaut entre l'histoire et la culture comme définisseur du monde que nous habitons, le patrimoine peut devenir une force de convergence et de respect des diversités, même dans le contexte de tensions entre la Capitale, Montréal et les régions.

2. Constats sur l'État

L'État, peu importe l'ordre d'administration publique et gouvernementale, a adopté un discours culturel économiste centré sur les arts et les industries culturelles. Ce faisant, il modifie de son propre chef son rôle de gardien des valeurs collectives contre leur appauvrissement. Il renvoie ses responsabilités collectives vers des municipalités démunies de ressources autant financières que professionnelles. Dans le cas du patrimoine culturel, il n'assume que partiellement sa responsabilité dans l'application des lois et manque toujours à son engagement de doter le Québec d'une politique en matière de patrimoine. Somme toute, il procède au cas par cas sans vision globale.

Cependant, l'État québécois a affirmé un engagement ferme quant à l'enseignement de l'histoire mais sans toutefois y associer le patrimoine. Il a aussi suscité des regroupements et des concertations thématiques et régionales. Tout comme la réforme scolaire qui valorise le niveau local de décision, ces nouveaux lieux de concertation offrent le potentiel d'accueillir et de nourrir une action en patrimoine. Cela nécessite toutefois une action de base bien plus lourde de la part du milieu du patrimoine pour assurer et maintenir ce positionnement en plus de faire un suivi auprès des instances gouvernementales qui demeurent responsables des lois et politiques nationales.

3. Constat sur le milieu des acteurs en patrimoine

Alors que le patrimoine est une valeur à caractère universel, tout dans ce milieu se prête à sa fragmentation: discipline; types de patrimoine; région; fonction; expertise. Cette fragmentation est réelle tout comme les concurrences internes ou une certaine indifférence à la solidarité qu'elle suscite. Bref, le milieu est affaibli par l'absence d'une conscience commune qui l'animerait comme mouvement. Par ailleurs, le pelletage de facto des responsabilités de l'État vers les bénévoles et les associations essouffle le milieu. On sent une certaine déception des acteurs quant à leur isolement face à ce comportement d'un appareil gouvernemental peu crédible car peu enclin à jouer son rôle et à assurer une base de cohérence dans ses actions et à fonder un véritable partenariat avec le milieu.

Enfin, force est de constater que le milieu des acteurs du patrimoine en général, n'a pas réussi à se former en «industrie culturelle» au même titre que les arts qui jouissent d'une perception plus

favorable des réseaux économiques quoique cette réputation doive constamment être réaffirmée. Ajoutons cependant l'éventuelle exception que constituent certains secteurs plus institutionnalisés; par exemple, les musées dont les réseaux ont été en mesure d'assumer un rôle important dans les tables et comités de l'ancienne Société de développement de la main-d'oeuvre (SQDM), aujourd'hui Emploi Québec.

Pourtant, plusieurs québécois occupent des fonctions de première ligne dans les organisations internationales vouées au patrimoine, fournissent des expertises de grande renommée et participent aux campagnes de l'UNESCO en la matière. Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, Québec est le siège d'un important effort de collaboration internationale en matière de conservation réunissant les villes du patrimoine mondial. Récemment, la région du lac Saint-Pierre a reçu elle aussi une reconnaissance internationale comme en ont mérité Charlevoix et le Mont Saint-Hilaire. Face à cette réalité de la place de nos expertises dans les réseaux internationaux, ne serait-il pas normal de mieux les mettre à contribution pour améliorer sinon établir, nos propres pratiques de protection et de valorisation de notre patrimoine culturel?

Cela dit, le milieu du patrimoine compte à son actif une très grande capacité de générer des initiatives marquantes, tant au plan local que régional, voire national. C'est ainsi que la très grande légèreté, voire l'absence totale, des structures permanentes et la très grande proportion d'activités qui résultent de l'engagement de bénévoles issus de la communauté amènent un ferment de grande valeur qui a donné de nombreux succès dont on fait peu de cas (publications, animation scolaire et communautaire, travaux de prise en charge, restauration...). Ceci se traduit par un nombre croissant d'occasions qui permettent aux acteurs du patrimoine de participer à la chose publique et aux concertations pour autant qu'on puisse tirer parti de ces occasions. Enfin, notons que, même si la relève n'est pas partout assurée de façon claire, on voit naître une génération montante de jeunes, de professionnels mais aussi de nouveaux groupes.

De ces constats, il ressort de nombreuses questions d'ordre stratégique ou simplement général, pour mieux saisir le monde et le milieu auquel nous participons et contribuons.

En voici quelques-unes:

Comment réparer ou rénover le filet de sureté du patrimoine?

Comment faire fructifier le capital culturel que constitue notre patrimoine?

Comment être encore plus présents dans la société?

Comment aller au-delà des fragmentations sans nous nuire ou nous banaliser?

Comment développer et maintenir un réseau d'acteurs en patrimoine?

Comment jouer pleinement notre rôle de force positive?

Comment agir?
par projets nationaux?
par programmes nationaux?
par actions locales ou régionales?

VERS DES SOLUTIONS

La démarche du Groupe de réflexion, par définition, en est une d'exploration et d'examen de la situation courante et des tendances qu'elle dessine. Certaines pistes de solutions se sont dégagées de cet exercice. Elles tiennent autant aux concepts de base qui ne sont pas encore articulés pour souligner les convergences de l'ensemble du milieu des acteurs du patrimoine, qu'aux attitudes ou aux modes de fonctionnement de ces acteurs entre eux.

Il ne s'agit pas de formaliser outre mesure un milieu dont une des caractéristiques est sans doute qu'il a su croître et se développer pendant des années sans structures formelles, par des initiatives souvent informelles et des complicités entre individus. Au contraire, les pistes qui suivent proposent un cadre plus large pour mieux positionner publiquement et positivement le patrimoine, pour ce qu'il représente et pour ce que les initiatives des acteurs en patrimoine permettent d'en faire, comme mesure du développement collectif.

Ces pistes décrivent trois axes suivants. D'abord, rendre le message et l'image du patrimoine plus pertinents et se donner un langage commun. Ensuite, améliorer nos modes d'action par la concertation. Enfin, poursuivre des objectifs plus spécifiques comme la réalisation d'un audit ou d'une politique du patrimoine ou la place du patrimoine dans l'éducation.

1. Clarifier ce dont on parle: un message commun à une diversité de pratiques

Le patrimoine, bien des gens en parlent mais il reste un mot qui correspond, au mieux, à un collage de définitions partielles. Traditionnellement, le patrimoine est ce qui est vieux: de vieux objets, de vieux bâtiments, de vieilles histoires ou de vieux papiers. Il serait bon de prendre acte de cette perception et d'autres qu'on gagnerait à identifier et comprendre.

D'autre part, notre monde génère constamment des valeurs qui s'ajoutent ou remplacent celles héritées. Par exemple, le caractère durable et responsable du développement, la notion de découverte ou encore la diversité culturelle dans un monde de plus en plus unifié dans son économie. On peut leur associer le patrimoine et les principes de mémoire ou d'authenticité. Pour ainsi positionner le patrimoine parmi ces valeurs globales, il faut toutefois se donner une vision claire qui démystifie ce que sont le patrimoine, sa préservation et son appropriation dans notre monde contemporain et aille au-delà des perceptions. Au-delà du fait que le patrimoine, en réalité, n'appartient pas au passé mais bien au présent dans lequel nous nous l'approprions, le découvrons et l'utilisons, l'absence d'une vision commune et d'un langage commun aux acteurs du patrimoine, qu'ils soient officiels comme le sont les gouvernements et les municipalités ou encore les groupes et les professionnels, ou qu'ils soient subconscients comme le sont les propriétaires, les citoyens ou les écoliers, sont des manques qu'il faudrait combler sans pour autant uniformiser les définitions.

Nos réflexions dépassent le débat sémantique ou de terminologie. Nous ne proposons pas ici un catalogue de ce qui est ou n'est pas patrimonial. Nous proposons quelques repères pour apprécier le caractère commun des actions menées par toutes sortes de gens, mues par des motivations et intérêts fort divers, mais oeuvrant pour un enrichissement de ce capital culturel qu'est notre patrimoine. Comme il y a une diversité de types et d'expressions du patrimoine, l'idée de spectres, de panoramas est apparue pour apprécier le paysage qu'il constitue et que constitue aussi le contexte dans lequel on l'enrichit.

Pour aller au-delà des inventaires, voici une appréciation spectrale du patrimoine:

Des savoirs aux paysages - ce qui constitue le patrimoine
Des citoyens intéressés aux institutions mandatées - les acteurs en présence
De l'enseignement de l'histoire à celui du patrimoine - l'éducation
De la maison au Parlement - les lieux où se joue le sort du patrimoine
De la préhistoire à aujourd'hui - l'âge et l'histoire comme définisseurs
De l'identité à l'utilité - les valeurs que représente le patrimoine
Des familles souches aux nouveaux arrivés - les cultures et racines
De la restauration scientifique à l'animation communautaire - les actions pour conserver
De la rencontre des gens à la recherche fondamentale - la découverte du patrimoine

2. Se donner des modes d'action qui tiennent compte de la réalité

Le milieu du patrimoine ne peut faire l'économie de son examen de conscience. Il ne peut non plus faire l'économie d'un engagement qui fasse de lui autre chose qu'un milieu qui demande et exige. Le patrimoine est une richesse. Une richesse doit fructifier pour durer. C'est un but auquel nous devrions nous associer avec affirmation pour être facteurs de cet enrichissement et non plus uniquement des défenseurs qui réagissent aux menaces. En ce sens, il est important de regarder la façon dont nous agissons pour aider la cause du patrimoine, individuellement et collectivement.

Peut-on parler d'un «milieu» quand on parle du patrimoine? Certes, le Québec compte de nombreux individus éclairés et engagés, qui ont su, par leur présence et leur persévérance, par leur position aussi dans la société civile, jouer un rôle essentiel et assurer la défense du patrimoine. Le Québec compte aussi bien d'autres gens qui ont illustré et diffusé ce patrimoine, le partageant et le valorisant au quotidien. La somme de ces champions ne forme pas un mouvement, surtout pas un mouvement conscient et animé d'une vision commune.

De fait, bien que l'on puisse compter sur la présence de plusieurs organismes dits nationaux qui s'occupent de certaines thématiques ou disciplines, on ne peut parler d'un véritable mouvement organisé du patrimoine au Québec. Comment cette fragmentation peut-elle mener à un mouvement qui puisse véritablement assurer un bon positionnement des préoccupations patrimoniales dans les décisions qui affectent la société et le patrimoine en particulier?

2.1 Se concerter pour renforcer nos convergences

Autant pour articuler un message commun que pour coordonner nos actions ou générer de nouvelles initiatives, la concertation des acteurs du patrimoine est essentielle. À cette fin et tenant compte de la nécessité d'inscrire cette concertation dans la réalité, il faut reconnaître le besoin de mécanismes simples et intelligents de concertation plutôt que de structures qui risquent de s'autosuffire plutôt que d'amener la convergence recherchée.

La diversité des acteurs en termes d'intérêt, de ressource ou d'expérience reste une assise de la richesse de l'action en patrimoine et doit être encouragée. Il ne s'agit pas de vouloir niveler le tout pour se donner un mouvement théoriquement plus performant mais détaché de l'esprit d'initiative et d'engagement qui règne. Cependant, il y a un net intérêt à se donner et à maintenir une vision commune de sorte que les actions que nous menons dans nos domaines respectifs puissent, sans perdre leur valeur et leur caractère propres, appuyer une action plus large.

Pour l'essentiel, il s'agit de donner un embryon de traditions communes qui amène les individus et les organismes intéressés au patrimoine, à une plus grande cohérence au sein du milieu du patrimoine et nous donne une base d'action continue et durable. Ainsi, on pourra se reconnaître et se faire reconnaître comme acteurs positifs et permanents et ainsi bâtir une présence durable qui va de pair avec la notion même de patrimoine.

Deux exemples: l'éducation et les fondations

Il y aurait lieu de concevoir un mécanisme de concertation dans les domaines de la formation et de la recherche universitaires et professionnelles. Déjà, les collaborations dans le réseau universitaire québécois sont en croissance. Les universités mais aussi les cégeps et les écoles spécialisées, autant comme lieu de formation que centres de réflexion et de savoir, pourraient ainsi être associées de plus près à l'action de connaissance, reconnaissance, valorisation et conservation du patrimoine comme les invitait à le faire le Forum UNESCO réunit à Québec en octobre 1997. Par ailleurs, une formule de concertation ou de réseautage pourrait être explorée par les fondations dans le but de dresser un portrait de leurs mandats et accroître la richesse, la pertinence et les effets durables des initiatives qu'elles supportent en patrimoine.

2.2 Établir des mécanismes de liaison au sein du milieu du patrimoine

Les mécanismes de concertation peuvent prendre diverses formes. L'important est qu'ils permettent aux différents points de vue de se rapprocher pour développer ensemble, une intelligence des enjeux et des actions tangibles, et qu'ils aient une continuité suffisante pour susciter une véritable vision commune dont les participants se feront les porteurs et les défenseurs. Il y a donc une question de communication durable et fructueuse.

Nous suggérons que des rendez-vous réguliers soient établis pour faire le point, pour se familiariser avec les différentes problématiques, pour alimenter la démarche en patrimoine ou suivre la progression de certaines actions spécifiques. Cela pourrait prendre deux formes distinctes: une reprise des Assises et un mécanisme de liaison des organismes.

Les Assises du patrimoine, reprises sur une base peut-être biennale, serviraient ainsi de lieu de réflexion, de comparaison, de délibération et de suivi. Ce rendez-vous peut aussi servir de plateforme d'échanges, de participation, d'information et d'animation publique, de partage de services, de recherches et de développement de projets communs. Il offrirait aussi la possibilité de partager avec les acteurs du patrimoine ici, les idées et les initiatives originales qui ont cours de par le monde et d'encourager les initiatives de solidarité et de coopération faisant appel aux engagements personnels et collectifs. Par exemple, on pourrait y examiner les concepts de chantiers du patrimoine (éducation, partage de savoir-faire, participation) ou de Bouclier Bleu (collaboration sur la prévention des risques, aide au patrimoine sinistré).

D'autre part, on suggère de s'inspirer du modèle qu'offrent d'autres provinces ou pays, où on a adopté une formule de liaison réunissant chaque année, les présidents des associations en patrimoine. Moins lourde au plan logistique, une telle formule a aussi l'avantage de réunir les organisations pour des actions de représentation, pour faire face efficacement et en tant que réseau, à des situations de crise de nature politique (menaces de démolition; abolition de programmes; réductions des moyens etc.) ou autre (sécurité civile; aide en cas de sinistre; solidarité), et pour réaliser un bilan annuel des faits et gestes, forces et faiblesses. On pourrait ainsi établir à brève échéance un mécanisme d'intervention ou de représentation préventif dans l'esprit d'un «conseil québécois du patrimoine».

Des moyens de communication

Dans ce contexte, afin de mieux partager les informations et les expériences entre acteurs, le milieu du patrimoine pourrait explorer, parmi les moyens de plus en plus nombreux de communication dont on dispose, des mécanismes et des outils pour communiquer et partager des expériences, des informations, des questions ou des préoccupations. Peut-on imaginer se doter d'un bulletin de liaison trimestriel et d'une tribune publique d'information et de diffusion dans les médias? Doit-on aller du côté des nouvelles technologies auxquelles les organismes, les individus ou encore les écoles de plus en plus accès? Une exploration ou la liaison de plusieurs initiatives de cette nature seraient souhaitable pour établir un réseau plus ou moins formel mais surtout, très étendu et dynamique, de communication autant pour appuyer les actions de chacun que pour faciliter la réalisation d'un bilan annuel ou une action rapide du milieu.

3. Se donner un plan d'actions spécifiques

L'amélioration de la situation du patrimoine au Québec ne peut uniquement reposer sur des actions de grande envergure qui visent à améliorer la «culture du patrimoine et des organismes» actuellement en place. Des actions plus confinées peuvent être entreprises à brève échéance et apporter un momentum à court terme qui fait défaut, en plus de fournir des thèmes de collaboration et de concertation entre les acteurs.

3.1 Produire un bilan annuel de l'action en patrimoine

L'action en patrimoine, on l'a dit, est de plus en plus diversifiée. Ceci est le fruit d'un engagement, de l'imagination et d'une passion, que bien des individus et associations investissent. Cependant, cet investissement, pourtant bien efficace si l'on considère les moyens souvent très limités avec lesquels travaillent ces acteurs, est rarement apprécié à sa juste valeur. Aux yeux de biens des décideurs publics en effet, les acteurs en patrimoine restent trop souvent associés aux polémiques.

Dans ce contexte, la reconnaissance de l'action des groupes et des acteurs en patrimoine bénéficierait grandement de la production d'un bilan annuel commun à tout le monde du patrimoine. La présentation de ce bilan peut être combinée à des activités nationales, des assises ou encore les Journées de la Culture, et viser à informer le public, les institutions aussi bien que les ministres de la Culture et l'Assemblée nationale ou les regroupements municipaux ou régionaux, de cette masse considérable d'actions. La réalisation de ce bilan et d'autres actions demande un concept de permanence pour l'ensemble du milieu des acteurs en patrimoine. Cette formule reste à déterminer mais devrait faire l'objet de réflexions, préférentiellement autour de la notion de réseau et de concertation.

3.2 Publier un audit de l'état du patrimoine

Comme le fait le Vérificateur général pour tel ou tel gouvernement ou institution publique, un audit de la situation du patrimoine au Québec constituerait un outil pour renforcer le cadre d'action tout en rehaussant la légitimité de l'action en patrimoine. Ceci permettrait d'établir, à un moment donné, l'état des lieux, des biens et des pratiques tout en identifiant les tendances qui les affectent.

Dans un deuxième temps, cet audit servirait de référence pour la production d'un rapport annuel ou biennal des succès, des forces, des faiblesses ou des menaces. Il serait préférable d'adresser cet audit et les suivi qui en découleront au Premier Ministre et de le déposer officiellement à l'Assemblée nationale et à la Chambre des Communes ainsi que le bilan des actions en patrimoine qui en serait un complément essentiel.

Dans un esprit constructif, l'ensemble de l'exercice ne devrait pas se contenter d'identifier ou de dénoncer des situations mais également d'identifier des pistes de solution comme le fait le rapport du Vérificateur général. En fait, il ne s'agit de rien de plus que d'un exercice de suivi tel que défini aujourd'hui à l'échelle internationale, c'est-à-dire comme une collaboration entre les acteurs en vue d'améliorer l'état de notre patrimoine.

3.3 Assurer une présence et une participation des acteurs en patrimoine

La qualité de notre action repose sur la présence du milieu et sur notre capacité à prendre l'initiative au lieu de faire ne réagir. Cela dit, on vit actuellement une inflation de lieux de concertation de toutes sortes qui apparaissent, institutionnalisés ou informels, durables ou spontanés, -- les conseils locaux et régionaux de développement ou les comités-consultatifs sur la main-d'oeuvre en culture, par exemple. Dans ce contexte, il s'agit donc d'assurer des présences stratégiques qui contribuent autant aux individus et aux groupes qui les assument, qu'au mouvement dans son ensemble.

Sous toutes sortes de justifications, l'État exige de plus en plus de participation des milieux dont celui du patrimoine, sans pour autant leur apporter d'aide à ce chapitre. Nous devons donc veiller à assurer un soutien adéquat à la participation pour éviter d'accentuer l'essoufflement de nos acteurs. Cela appelle nécessairement un soutien à une action permanente ou plus durable des groupes que ce soit sous forme de soutien financier au fonctionnement, de soutien aux activités ou encore de l'aide au développement et à l'opération de moyens de communication et de partage de l'information. Outre le financement, l'appui aux acteurs peut prendre diverses formes. Pensons notamment à la reconnaissance du rôle qu'ils jouent et peuvent jouer auprès de la communauté ou dans le milieu scolaire.

3.4 Se redonner des projets nationaux en patrimoine

Les actions que nous menons et qui contribuent aussi à la crédibilité du mouvement et de la cause du patrimoine ne peuvent pas être uniquement locales, sectorielles ou disciplinaires. Elles ne peuvent pas être que liées aux politiques ou aux mécanismes bureaucratiques. Outre les batailles, le milieu gagnerait à se donner des «chantiers» d'envergure en patrimoine pour se mobiliser ensemble, de grands chantiers de connaissance, de découverte et de valorisation.

Si des actions et des projets ciblés sont essentiels pour enraciner et incarner la préoccupation patrimoniale dans le quotidien et les communautés, il est tout aussi essentiel de relancer une action nationale à travers une démarche de concertation mais aussi des programmes nationaux rétablis dans leur principe et dans leurs ressources. Cette action nationale se prête aussi à des initiatives et des projets permettant d'intégrer les acteurs et les disciplines de tous types.

Pour le Québec, un tel projet pourrait être le fleuve Saint-Laurent, les grands chemins de mémoire, le patrimoine religieux, les cimetières, les métiers ou la sauvegarde de nos villages. Pour la métropole, ce pourrait être des lieux emblématiques comme le mont Royal ou le boulevard Saint-Laurent, à Montréal, et leurs chapelets de cultures et de patrimoines, ou encore des projets inter-régionaux comme le Grand Montréal bleu. Pensons aussi aux paysages, au patrimoine de la production ou aux mesures d'urgence, des thèmes intégrateurs qui interpellent

toutes les disciplines, des savoirs aux territoires.

4. Doter le Québec d'une nécessaire politique du patrimoine

Les différents ministres responsables de la culture se sont maintes fois dit prêt à donner au Québec une politique du patrimoine mais cette intention ne s'est, à ce jour, traduite que dans des promesses régulièrement renouvelées et plusieurs études. La question a également été soulevée lors des audiences parlementaires sur la Politique culturelle en 1991. Or, si l'on constate que les actions se poursuivent malgré l'action d'une telle politique, il demeure que lesdites actions perdent de plus en plus de leur cohérence et que le besoin d'un tel cadre de référence se fait de plus en plus sentir.

Il faut une politique du patrimoine pour affirmer une vision de la place du patrimoine dans le développement, culturel ou autre, du Québec et des collectivités qui le composent. Il faut une politique du patrimoine pour clarifier et baliser les actions de l'État sur le patrimoine collectif de toutes natures dont sont détenteurs des individus ou des corporations privées. Aussi, il faut une politique du patrimoine pour assurer la bonne gestion du patrimoine détenu par l'État.

Il serait futile de croire que l'ensemble des dimensions de la réalité, des défis et des pistes qui s'ouvrent dans le domaine du patrimoine puisse trouver réponse finale dans un seul document, dans une seule politique. Par contre, il demeure totalement inacceptable qu'une société comme la nôtre ne dispose pas d'un instrument qui énonce clairement les principes d'un engagement commun pour la préservation et l'enrichissement du patrimoine collectif sous toutes ses formes et toutes ses propriétés. Une telle politique devrait reconnaître la valeur de la ressource que forment les associations locales et régionales, prendre acte des valeurs héritées et des objets ou modes de vie qui les portent tout en s'inscrivant dans une société en développement.

4.1 Les bases d'un partenariat entre l'État et les acteurs du milieu

Pour qu'elle ait un sens, une telle politique doit être formulée avec le milieu et avec la population tant dans ses étapes préliminaires que pour son endossement final et ce, d'autant plus qu'elle encadrera la relation entre l'État et ces acteurs. Au plan des acteurs et porte-étendard, outre la valorisation des succès et des initiatives, nous croyons en l'importance de restaurer un véritable partenariat, de sens et de cohérence plutôt que de circonstances, entre les groupes, la population et l'État en matière de patrimoine. Ce partenariat est autant un moyen de définir la politique que d'atteindre des objectifs, de mener des actions ou de réaliser des projets.

Partant du principe que le Québec dispose déjà de réseaux associatifs importants sous forme d'un réseau d'acteurs pouvant fonder ce partenariat pour la découverte et l'enrichissement, cela demande donc notamment que l'État assume son mandat dans l'exécution éclairée des lois de l'Assemblée nationale, dans le soutien aux initiatives et surtout, à une vision cohérente d'ensemble. Ensuite, le cadre d'action en patrimoine devrait être amélioré pour mieux refléter la vision panoramique du patrimoine au lieu de perpétuer des modèles fondés sur le cloisonnement disciplinaire.

4.2 Des outils à façonner

Au niveau des outils, nous croyons que cette politique tant de fois promise et donc, d'autant plus attendue, devrait identifier les relations entre la population, les associations et les organismes de l'État. Bref, elle doit refléter l'ensemble du réseau de tous ceux et celles dont les gestes touchent le patrimoine culturel sous toutes ses formes. Il apparaît aussi évident que cela interpelle autant

les acteurs gouvernementaux dans leurs mandats que dans leurs façons de faire. En ce sens, il faut établir une tradition et de véritables mécanismes pour consulter la population et les organisations civiles sur les dossiers où le patrimoine culturel en général ou des biens particuliers, seraient en cause et ce, tant au niveau national, régional ou municipal ou institutionnel.

4.3 Vers l'institution d'un Protecteur du patrimoine

Amener une évolution des rôles et fonctionnements de certains organismes par les gouvernements et administrations publiques devrait être un objectif d'une telle politique. Nous pensons notamment à la Commission des biens culturels du Québec qui pourrait être mieux outillée pour contribuer davantage à la protection du patrimoine sous toutes ses formes. En s'inspirant, dans une certaine mesure du BAPE, elle pourrait acquérir ou développer un rôle de consultation auprès du public et des concertations régionales, et donc assurer un complément précieux et nécessaire aux actions des administrations ministérielles tout en offrant un véritable point d'accès aux instances gouvernementales pour les citoyens et organismes du milieu. Par ailleurs, l'institution d'un Protecteur du patrimoine dans l'esprit d'une action similaire à celle d'un ombudsman ou du vérificateur, doit être envisagée.

5. Développer une conscience du patrimoine par l'éducation

On a entendu parlé des liens plus étroits qui se tissent entre le monde de l'éducation et celui de la culture. Il serait souhaitable que le patrimoine ait une place dans ce rapprochement autant pour valoriser une culture des citoyens qui reconnaisse la valeur de l'héritage et les responsabilités à son égard que pour tirer parti du patrimoine comme ressource pour l'éducation. Ce devrait être un thème majeur d'une politique du patrimoine sans pour autant se servir de l'éducation comme prétexte pour une fuite en avant qui éviterait aux autorités de prendre des responsabilités actuelles envers le patrimoine.

Le patrimoine est constitué d'objets, de lieux, d'édifices ou de traditions mais leur valeur est le fait d'un regard qu'on leur porte puisque aucun de ces objets n'est patrimonial en soi. Ce regard que portent les citoyens, les institutions et les groupes, sur le milieu est le fruit d'une appréciation qui leur est souvent communiquée par l'éducation ou par la collectivité. Traditionnellement, le sens de patrimoine était communiqué au sein de la famille mais celle-ci, dans notre monde mouvant, ne joue plus ce rôle pour toutes sortes de raisons, le manque de temps parmi d'autres. C'est donc sur les réseaux éducatif, scolaire et communautaire qu'il faut aussi se tourner tout en explorant les autres chemins de transmission des savoirs et des appréciations.

L'importance accordée à l'histoire actuellement est une occasion à saisir en liant l'histoire, connaissances en soi abstraites, et le patrimoine qui en est l'ancrage dans le monde concret dans lequel nous vivons. Qu'on pense aux édifices anciens ou aux chansons traditionnelles, le patrimoine enseigne l'histoire de toute la société pourvu qu'on le laisse parler. Ce lien repose sur la formation et l'outillage des enseignants chargés de cette matière. À ce chapitre, il y a lieu de mieux reconnaître l'action informelle des groupes et associations comme ressources à l'appui de cette action éducative menée dans les écoles par les enseignants. Il faut ainsi trouver moyen d'ouvrir plus l'École et les institutions sur leur milieu et sur leur patrimoine et d'augmenter les collaborations entre les institutions d'enseignement et le milieu des acteurs en patrimoine en s'inspirant d'expériences d'ailleurs comme celle des musées scolaires portugais.

Une autre dimension de l'éducation est la reconnaissance et la transmission des savoir-faire

traditionnels ou nouveaux qui sont associés au patrimoine. Cela pose la question de la connaissance et de la formation dans des métiers qui sont souvent identifiés comme des phénomènes ethnologiques. En cela, une jonction entre les porteurs de tradition et de savoir et les enseignements techniques et universitaires devrait être valorisée. Au niveau de la construction, par exemple, l'intégration de l'histoire des métiers dans les programmes serait une première étape à laquelle suivrait une formation plus solide dans la connaissance du bâti ancien. Se pose ainsi le défi de l'insertion de la dimension patrimoniale dans les différents ordres d'enseignement, défi qui accentue fortement le cloisonnement, vertical et souvent hermétique, qui caractérise les milieux d'enseignement.

UN ENGAGEMENT VERS LE DEVENIR DU PATRIMOINE

Dans le patrimoine, il y a eu des gains mais il reste bien du travail à faire. Se pose ainsi la question d'un progrès et d'un avenir pour cette cause. Se pose le défi de rompre une ignorance et une certaine indifférence face au patrimoine et aux moyens qui existent pour en assurer la transmission. En fin de compte, il faudrait que le patrimoine - ce qui nous distingue - ait une valeur pour tout le monde et non pas uniquement pour ceux et celles qui s'y attachent et s'en passionnent.

C'est une question d'attitude autant que de programmes, de mécanismes légaux, d'inventaires, de techniques de recherche ou de restauration, de dates ou d'analyses historiques ou artistiques. Tous, citoyens et organismes qui agissent sur le patrimoine, souvent sans en être conscients ou mandatés spécifiquement comme c'est le cas de plusieurs services publics (les commissions scolaires ou les hôpitaux, par exemple) qui possèdent et négligent un patrimoine d'intérêt, forment le milieu du patrimoine. Au-delà des organismes et des groupes qui s'occupent directement de patrimoine, devant l'ampleur de la tâche, tous doivent agir ensemble pour combler l'absence d'une vision commune.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Se donner, en amont de nos intérêts particuliers, un message sur le patrimoine et sa conservation qui identifie des principes et des caractères communs aux actions de gens et organismes aux motivations et intérêts fort divers.

2. Se donner des modes d'action qui nous permettent de contribuer à une vision et une action commune en respectant les spécificités des réalités sectorielles

- Se concerter pour renforcer nos convergences au lieu de perpétuer divergences et concurrences et ainsi passer de l'ère des «héros isolés» à celle d'un véritable mouvement.
- Établir des mécanismes de liaison au sein du milieu du patrimoine tels que des rendez-vous réguliers (par exemple, des Assises biennales) pour faire le point et progresser.
- Examiner l'établissement d'un mécanisme d'intervention ou de représentation préventif dans l'esprit d'un «conseil québécois du patrimoine».

3. Se donner un plan d'actions spécifiques et communes à l'ensemble des acteurs

- Produire un bilan annuel de l'action réalisée par les organismes, institutions et individus.
- Publier régulièrement un audit du patrimoine au Québec, inspiré du travail du Vérificateur général, sur l'état de conservation, sur les pratiques et sur les tendances.
- Assurer une participation stratégique du patrimoine aux forums de concertation qui profite tant aux individus et groupes qui les assument, qu'au mouvement dans son ensemble.
- Se redonner des projets nationaux qui, outre les batailles ponctuelles ou sectorielles, constitueraient des «chantiers» de connaissance, de découverte et de valorisation.

4. Doter le Québec d'une véritable et nécessaire politique pour l'ensemble du patrimoine et non pas un collage de politiques sectorielles

- Jeter les bases d'un partenariat entre l'ensemble des acteurs de la conservation, en particulier l'État qui doit assumer son rôle et les réseaux associatifs.
- Façonner les outils nécessaires dont des mécanismes de consultation publique.
- Instituer un Protecteur du patrimoine, par exemple, en amplifiant le rôle de la Commission des biens culturels en s'inspirant de ce qui existe en environnement.

5. Développer une conscience du patrimoine et de sa conservation par l'éducation

- Ouvrir l'École et les institutions sur leur milieu et leur patrimoine par des collaborations entre les institutions d'enseignement et le milieu des acteurs en patrimoine.
- Profiter de l'intérêt pour l'enseignement de l'histoire pour faire le lien histoire-patrimoine.
- Assurer par l'enseignement et les modèles d'apprentissage, la transmission des savoir-faire traditionnels et la formation des expertises nécessaires à la conservation.